



Contrat de mariage- Transfert de fond

Par **Thor Erik**, le **06/06/2016** à **08:25**

Divorcé puis étant remarié il y a un an, avec contrat de séparation de biens, je me rend compte que je finance en grosse majorité les travaux de rénovation et embellissement de la maison de ma femme, maison sur laquelle du fait du contrat de mariage je n'ai aucun droit. Ces transferts de fonds se font via un compte commun que j'alimente presque exclusivement. Qu'est ce que je devrais faire pour sauvegarder mes interets et d'eviter d'etre spolie moi et mes fils nes d'un premier mariage?

Par **morobar**, le **06/06/2016** à **08:33**

Bonjour,

Le bon sens indique:

* arrêter de payer

* ou consulter un notaire pour l'établissement d'une convention de récompense.

Par **Thor Erik**, le **06/06/2016** à **08:48**

Bonjour,

Difficile d'arreter de payer car vu nos ecarts de salaire je suis le seul capable de financer les travaux.

Par contre merci pour le tuyau sur la convention de recompense

Par **jodelariege**, le **06/06/2016** à **13:36**

bonjour il parait important d'aller voir un notaire/conseiller car vous parlez aussi sur un autre post d'une possible adoption du fils de madame afin qu'il hérite de vous un peu au détriment de vos propres enfants: à froid et de chez moi ceci parait curieux et vous semblez "perdre beaucoup de billes" dans ce mariage....vous donnez bien plus que vous recevez...qu'en pensent vos enfants?

Par **Visiteur**, le **06/06/2016** à **18:18**

Si vous conservez tous les justificatifs et facture notamment, votre succession pourra faire valoir vos droits (récompense).